

**École doctorale Humanités nouvelles – Fernand Braudel**

**Compte rendu du Conseil**

**Lundi 6 février 2023**

**14h00-17h00**

**(Visio-Team)**

***Membres présents***

Isabelle Brian, Nathalie Collé, Anne Feler, Antony Feneuil, Gilles Drogue, Béatrice Fleury, Manon Kuffer, Hajer Mestaysser, Aude Meziani, Angeliki Monnier, Fabrice Montebello, Thomas Petruzzella, Lucie Rydzek (suppléante), Katsiaryna Siniapkina, Isabelle Vitry, Chrystalle Zebdi-Bartz

***Membres excusés***

Véronique Cnockaert, Julie d’Andurain, Catherine Deschamps, Didier Francfort, Sylvie Hanicot-Bourdier, Catherine Lanneau, Françoise Lartillot, Dominique Longrée.

***Membres invités permanents présents***

Isabelle Gaudy-Campbell

***Approbation du compte-rendu du 10 octobre 2023***

Le compte-rendu du 10 octobre 2023 est approuvé par la totalité des membres présents. Il sera déposé sur le site internet de l’ED.

***Présentation des nouveaux représentant.e.s des doctorant.e.s***

**Titulaires**

Petruzzella Thomas (Écritures)

Siniapkina Katsiaryna (CERCLE)

Kuffer Manon (IDEA)

Zebdi-Bartz Chrystalle (CEGIL)

Mestaysser Hajer (Écritures)

**Suppléante**

Rydzek Lucie (2L2S)

**Information**

Mme Hajer Mestaysser a accepté de représenter les doctorant.es de l’ED HN-FB au sein du CLED et au sein de la commission Dream. Nous espérons qu’un doctorant ou une doctorante acceptera de la suppléer au sein du CLED.

***Informations diverses***

* Un problème se pose par rapport aux prix de thèses ED. Pour un.e docteur.e salarié·e de l’UL, la somme versée est considérée comme étant un salaire. Ce qui veut dire que nous devons verser des charges sur cette somme. En revanche, si le.la docteur.e n’est pas salarié.e, la somme qu’il ou elle perçoit est identique par rapport au coût de celle-ci pour l’ED. Donner un bon de commande n’est pas forcément une solution car nous ne pouvons pas aller au-delà d’une certaine somme (1200 €).
* Pour les doctorants et doctorantes en situation de précarité, nous aurons à nous rapprocher de la fondation ID+ (Vincent Queudot) qui alimente un fond d’aide pour une action sociale de dépannage. L’aide apportée pourrait par exemple correspondre au versement d’un mois de loyer… Des informations à ce sujet sont en attente de la part de la VP en charge de la formation et des assistantes sociales.
* L’arrêté relatif aux professeur·es émérites a évolué. La durée de l’éméritat est à présent fixé à 5 ans avec la possibilité de le reconduire deux fois. La participation des PR émérites reste cependant limitée à 1 dans les jurys de thèse et d’HDR. Vous pouvez consulter la procédure à jour sur l’ENT:

<https://ent.univ-lorraine.fr/f/u27l1s4/p/intranet-manager-portlet-dir-ac.u27l1n51/max/render.uP?pP_folder=4828&pP_action=viewfolder>

* Proposition de la VP aux Affaires doctorales par rapport au nombre de membres dans un jury de thèse ou d’HDR : dans l’arrêté, il est question d’un jury comportant entre 4 et 8 membres. 4 membres paraît insuffisant en cas de défection. La proposition est de demander 5 membres au moins pour éviter des déconvenues.
* L’ED SLTC met en place un projet de sensibilisation aux actions EDI (Égalité, Diversité, Inclusion) dont la première date de formation de formateurs EDI est le mois de mars (juin ensuite). Toutes les ED s’associeraient à cette action ; ce qui suppose de s’engager dans ce dispositif. Ce qui est prévu dans ce cadre : formation des référents et des gestionnaires administratifs ED ; pour le lancement, fresque de la diversité, représentation théâtre-forum sur le harcèlement dans le supérieur (entrée libre pour tous) ; journée scientifique sur la question du genre.

***Retour sur la visite HCERES***

**La conclusion du rapport note plusieurs points forts**

* L'appui sur une bonne structuration mise en place par l’UL (vice-présidence dédiée à la stratégie doctorale et mise en place d’une Maison du doctorat dédiée aux services aux doctorants).
* Une formation doctorale variée avec des enseignements disciplinaires et transdisciplinaires.
* Un accompagnement financier régulier pour valoriser les travaux de recherche des doctorants.
* Une bonne capacité à mobiliser des financements doctoraux mais pas toujours assez diversifiée.

**Elle note aussi plusieurs points faibles**

* Un certain désintérêt des étudiants de l’ED n° 411 pour des manifestations telles que les Doctoriales, Ma thèse en 180 secondes et surtout pour les évènements scientifiques en distanciel.
* Un sentiment d’isolement des doctorants de l’antenne universitaire de Metz.
* Une durée de thèse trop longue malgré une amélioration en 2020-2021 : les thèses financées sont terminées en cinq ans (moyenne) ; celles non financées en cinq ans et demi à six ans.
* Un nombre beaucoup trop élevé de demandes de dérogations et d’abandons même si l’on constate une amélioration depuis deux ans.
* N’apparaît pas en conclusion mais figure dans le texte une critique sur un taux d’encadrement encore trop élevé.

**Les recommandations sont celles-ci ; elles peuvent nourrir notre projet pour le projet à venir mais nous avons à discuter à leur sujet**

* Chercher à réduire la durée des thèses.
* Mener une analyse sur les causes d'arrêt de thèse.
* Améliorer le *continuum* master-doctorat en communiquant davantage au niveau du deuxième cycle.
* Envisager une ouverture partielle aux thématiques relatives aux besoins du marché régional du travail afin d'améliorer l'insertion des futurs docteurs.
* Mener un effort d'augmentation des contrats doctoraux notamment des contrats CIFRE avec éventuellement une implication des Programmes d'investissements d'avenir.

***Mise en place, dans les UR, de référent***·***e.s dédiés aux informations relatives au doctorat***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Cette fonction recoupe peu ou prou celle de représentant ou représentante des UR au sein du conseil. Toutefois, nous attendons une confirmation de plusieurs UR. | | | |
| **U.R** | **Nom** | **Prénom** |  |
| 2L2S | Montebello | Fabrice |  |
| Rydzek | Lucie |  |
| CERCLE | Francfort | Didier | ? |
| CEGIL | Lartillot | Françoise |  |
| Feler | Anne | ? |
| CREM | Dufour | Stéphane |  |
| Baldasso | Séverine |  |
| CRULH | d'Andurain | Julie |  |
| Brian | Isabelle | ? |
| Ecritures | Feneuil | Anthony |  |
| Bertrand | Stéphanie |  |
| IDEA | Collé | Nathalie |  |
| Kuffer | Manon |  |
| LHAC | Deschamps | Catherine | ? |
| Thilleul | Karine | ? |
| LIS | Hanicot-Bourdier | Sylvie | ? |
| Macedo | Maria | ? |
| LOTERR | Drogue | Gilles |  |

***Commission Dream***

Une réunion s’est tenue le 1er octobre pour voir comment faire évoluer le cadre, notamment en prenant plus en considération la particularité des doctorantes et doctorants SHS. Un texte est en préparation ; il sera disponible prochainement. Quelques éléments de changements :

* mettre en place une FAQ pour expliquer ce qu’est et n’est pas le dispositif Dream pour éviter une mauvaise compréhension. Par exemple, il est une occasion de découverte et d’immersion scientifique et culturelle mais n’est pas un terrain pour la thèse. À la découverte académique, s’ajoutent des lieux de recherche (pouvant par exemple correspondre à certains services de grandes entreprises). D’ailleurs, pour les accueils non académiques, une lettre de caution scientifique pourra être demandée ;
* quand un séjour fractionné est demandé, les raisons devront être explicitées ;
* le séjour se déroule au cours des 36 mois d’une thèse financée et des 72 mois d’une thèse qui ne l’est pas ;
* les critères d’évaluation du dossier seront précisément rappelés ;
* un doctorant ou une doctorante est attendu.e pour faire partie de la commission.

***Campagne d'aide à la publication des thèses 2023***

Six demandes ont été adressées à l’ED. Parmi elles, deux dossiers étaient incomplets. Un troisième n’a pas été retenu car la thèse n’a pas été soutenue à l’Université de Lorraine. Trois demandes bénéficieront de 1 200 euros d’aide à la publication :

* Nicolas Boffy
* Jérémy Filet
* Marco Longo

La liste des bénéficiaires de ce soutien est mise au vote : elle est validée par la totalité des membres présents.

***Campagne de mobilité - vague 1***



La liste des bénéficiaires de ce soutien est mise au vote : elle est validée par la totalité des membres présents.

***Demande de subvention : Université d’été - Py4Humanities***

Frédérique-Michèle Rey et Sophie Robert (Université de Lorraine, Écritures EA3943) ont déposé un projet d’Université d’été à destination des masterant·es et les doctorant·es pour les initier à l’utilisation de l’intelligence artificielle et à la programmation en Python dans le cadre de leur projet de mémoire ou de thèse en sciences humaines. L’idée est d’adapter la formation aux demandes et besoins des étudiant·es. Des laboratoires de plusieurs pays sont parties prenantes ainsi que le Loria et l’Institut Elie Cartant pour l’UL. La langue utilisée est l’anglais. Le co-financement demandé à l’ED est de 1500 euros. Les autres partenaires du projet sont le pôle Tell et Écritures.

L’ED propose aux porteurs de projet de prendre attache avec une ou plusieurs unités de recherche de son périmètre pour tenir compte de ses attendus en matière de soutien financier, à savoir l’association de deux unités de recherche, au moins, de l’ED.

La possibilité de soumettre au conseil une nouvelle proposition est mise au vote : elle est validée par la totalité des membres présents.

***Questions des doctorantes et doctorants***

Les représentant.es des doctorant.es s’interrogent sur plusieurs points :

* Contrairement au site de Nancy, les espaces à disposition sur le site de Metz ne permettent aux doctorantes et doctorants de se réunir. Il leur est répondu qu’à partir du mois de septembre 2023, des salles équipées seront mises à leur disposition dans l’Espace Rabelais, actuellement en construction.
* La validation du crédit de langue leur est expliqué, dont la spécificité de l’ED qui accorde un crédit pour d’autres langues que l’anglais.
* Des précisions sont apportées sur l’obtention de crédits d’une ED à une autre ainsi que sur le nombre de crédits accordés pour une charge de cours.

Les représentant.es des doctorant.es informent les membres du conseil que, dorénavant, ils réuniront les délégué·es de l’ensemble des UR avant chaque conseil pour faire remonter les demandes qui seront soumises et discutées dans ce cadre.